



DEMANDE D'AUTORISATION
DE BUVETTE TEMPORAIRE
POUR UNE MANIFESTATION PONCTUELLE

Demande à adresser à Monsieur le Maire
au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation prévue

Je soussigné,

Association :

Nom du responsable de la buvette :

Adresse : CP : 01..... Ville.....

N° de téléphone (obligatoire) :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

E-mail :@.....

Sollicite de Monsieur le Maire de Saint Genis Pouilly l'autorisation d'ouvrir une buvette temporaire de catégorie 2 pour :

Objet de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation : Horaires d'ouverture de la buvette :

Limite de 5 demandes d'autorisation/an par association.

Limite de 10 demandes d'autorisation/an par association sportive agréée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

A Saint Genis Pouilly, le
Signature du responsable de la buvette,

Article L.3321-1 du code de la santé publique Article L.3335-4 code du sport : Attention la vente et la distribution d'alcool des groupes 2 à 5 dans les enceintes sportives est strictement interdite, elle peut être autorisée sur demande par Le Maire à raison de 10 manifestations par an et par organisateur.

Catégorie 1 : Autorisation municipale non requise

Catégorie 2 : Autorisation municipale requise

Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquels sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool.

Votre demande devra parvenir impérativement et au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation pour être finalisée.

*Cette demande doit être communiquée uniquement au service de location des salles
situé à l'Office de Tourisme de Saint-Genis-Pouilly :*

Centre culturel Jean Monnet – 11 Rue de Gex – 01630 SAINT-GENIS-POUILLY

Tél : 04 50 42 29 37 – Fax : 04 50 28 32 94

E-mail : location.salle@saint-genis-pouilly.fr -- Site Internet : www.saint-genis-pouilly.fr

Cadre réservé à l'administration :

Accord Refus

Signature de Monsieur Le Maire

Date d'arrivée de la demande :

N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception

Remise contre récépissé

Observations :